## Choix des sujets du plan d’action dans

**Puis-je choisir des sujets sur lesquels j’ai commencé à travailler (p. ex., élaboration d’un plan de travail ou rédaction d’une politique), mais que je n’ai pas encore mis en œuvre dans mon lieu de travail?**

Oui. Vous pouvez choisir un sujet sur lequel vous avez déjà commencé à travailler, tant que l’initiative en santé et sécurité n’a pas encore été mise en œuvre dans votre lieu de travail.

Par exemple, si une politique et une procédure de déclaration des incidents ont été créées, mais n’ont été ni communiquées au personnel, ni incluses dans la formation de santé et sécurité, ni évaluées en ce qui concerne l’efficacité, vous pouvez choisir le sujet « Déclaration de lésions, maladies et incidents » pour terminer la politique et la procédure, puis les mettre en œuvre dans votre lieu de travail.

**Mon entreprise a réalisé un audit externe il y a dix ans, mais n’en a pas effectué depuis. Puis-je choisir le sujet « Audit externe »?**

Oui. L’absence actuelle d’un processus d’audit crée une lacune importante en matière de santé et de sécurité. Le sujet « Audit externe » vous aidera à établir, mettre en œuvre, surveiller et actualiser une procédure à l’égard de la vérification externe par un tiers de votre système de gestion de santé et sécurité.

**Mon entreprise utilise désormais du carburant diesel. Puis-je choisir le sujet « Contrôle des dangers »?**

Oui. L’introduction d’une nouvelle source possible d’exposition (comme le diesel) peut créer de nouveaux risques pour vos employés. Le sujet « Contrôle des dangers » peut vous aider à maîtriser ces risques.

**Puis-je choisir n’importe lequel des 36 sujets et me concentrer uniquement sur une réponse à la COVID-19 dans le cadre de chaque sujet?**

Non. En vous concentrant uniquement sur le risque que pose la COVID-19 (p. ex., dans une évaluation des risques ou un programme de formation), vous pourriez négliger d’autres dangers. De plus, il s’agirait alors d’une mise en œuvre partielle d’un sujet, ce qui ne répond pas aux exigences du programme.

Cependant, si vous souhaitez aborder la COVID-19, vous pouvez choisir le sujet « Contrôle des risques ». Ce sujet peut être utilisé autant de fois que nécessaire afin d’élaborer et de mettre en œuvre des mesures de contrôle pour éliminer ou réduire le risque de chaque danger présent dans votre entreprise, y compris la COVID-19.

**Nous devons ajouter des renseignements sur l’accès aux formulaires de la WSIB à notre politique de retour au travail. Pour ce faire, puis-je choisir le sujet « Exigences, formulaires et outils du programme de retour au travail »?**

Non. Les mises à jour apportées à des politiques et à des procédures existantes qui ont déjà été mises en œuvre (p. ex., lorsqu’un document est actualisé et transmis aux employés) s’inscrivent dans votre cycle d’amélioration continue et ne peuvent pas faire partie des sujets choisis.